



## Urbanisme et Zones Inondables, deux poids, deux mesures?

Question de M. le Maire au Préfet le 14/01/19 " Mes administrés ont un sentiment d'injustice vindicatif, en voyant tout ce qui se construit à Villenave d'Ornon, alors qu'on leur refuse le moindre abri de jardin. Etes-vous en capacité de produire un courrier leur assurant et leur prouvant qu'il n'y a pas deux poids et deux mesures dans notre république ? "

Réponse de M. le Secrétaire Général de la Préfecture le 21/01/19

"Il n'y a, et ne saurait avoir deux poids deux mesures entre les citoyens d'une commune et ceux d'une autre commune en termes de risques d'inondation. Les communes de l'Isle Saint Georges et de Villenave d'Ornon sont dans une situation très différente en termes de risque d'inondation ce qui explique des traitements différents, toutefois les règles applicables en zones inondables sont les mêmes. Ainsi la commune d'Isle Saint Georges est très inondable puisque elle est située quasi exclusivement en zone rouge du PPRI et que seulement une partie du centre-bourg est inondable par moins d'1m d'eau pour un événement centennal. Cette zone rouge, à l'Isle Saint-Georges comme partout ailleurs, a pour objectif de ne pas augmenter la vulnérabilité et de maintenir les capacités naturelles d'expansion des crues. Il s'agit donc de ne pas créer de nouveaux obstacles à l'écoulement des eaux, de ne

pas augmenter les hauteurs d'eau ou les vitesses de courant, en amont ou en aval. Seules sont tolérées dans ce type de zone, certaines constructions pour tenir compte des usages directement liés aux terrains inondables (c'est le cas des usages agricoles, de ceux directement liés à la voie d'eau ou des constructions et installations nécessaires au fonctionnement des services publics, lorsque ces activités ne peuvent s'exercer sur des terrains moins exposés) et des extensions modérées de bâtis existants destinées à maintenir la vie sociale ou une activité existante. Elles le sont sous certaines conditions et



ISLE SAINT GEORGES le 15 mars 1930

sous réserve qu'elles n'accroissent pas la vulnérabilité. Cela exclut donc effectivement les abris de jardin sur des terrains vierges. Les constructions sur Villenave d'Ornon ne sont pas en zone rouge mais en zone blanche (c'est à dire hors zone inondable du PPR approuvé) et jaune (zone non inondée pour l'événement de référence du PPR mais seulement par un événement exceptionnel), ce qui explique cette "différence de traitement".

Réponse de M. le Maire le 22/01/19

"Monsieur le Secrétaire Général, je vous remercie très sincèrement de ces réponses rapides, précises et concises. Concernant les constructions de Villenave d'Ornon, je vais relayer vos réponses auprès des administrés qui m'interpellent pratiquement tous les jours sur ce sujet. Et de ce que je sais, les interrogations ne sont pas limitées au périmètre de notre commune. Mais avant cela, afin de ne pas me tromper sur l'interprétation de votre réponse, pouvez-vous me confirmer qu'en cas de crue centennale à l'Isle Saint Georges le « Domaine de Geneste » ne serait pas inondé car situé en zone blanche."

Pas de réponse de la Préfecture à ce jour

Nous sommes à la recherche de photos de Villenave d'Ornon, voire de Bordeaux lors des inondations de 1930.

## Le repas des Sages 2019

C'est dans une ambiance très sympathique et bon enfant que s'est déroulé le « Repas des Sages 2019 ».

Trente sages toutes générations confondues, de 62 aux 93 ans de la doyenne de la journée, Rolande LAFOND, ont ainsi pu vivre ensemble des instants de partage et de convivialité particulièrement appréciés par l'ensemble des convives.

Après le discours du Maire et l'apéritif de bienvenue, les mets, préparés et servis par Cédric, ont été dégustés avec gourmandise. Un peu de danse pendant et après le repas, la visite du chantier de travaux et la belote traditionnelle ont complété l'animation de cette journée du 10 février 2019.

Ceux qui ne pouvaient pas se déplacer n'ont pas été oubliés puisque Stéphanie DAUBANES et Mademoiselle la Maire du Conseil Municipal des Jeunes, Aileen HOLCHER leur ont apporté leur repas à domicile.



## Le ZOOM économique

Ils sont tous les deux jeunes, ont grandi dans notre village et se sont fraîchement installés professionnellement à proximité de l'Isle Saint Georges.

### AURELIE BETES



Aurélie a 29 ans et est Lillaise depuis sa naissance. Après deux ans d'études supérieures à Béziers pour obtenir un DUT Services Réseaux et Communication elle a d'abord trouvé un poste en CDI en tant qu'assistante commerciale et administrative pour un lotisseur, marchand de biens, à SAUCATS. Puis après un passage dans un cabinet de géomètre expert, elle a décidé de devenir **Agente Immobilière en Transactions**. D'abord recrutée dans une agence à VILLENAVE D'ORNON puis à BEGLES, elle a récemment décidé, associée avec Aurélie GALARATO, ancienne, nouvelle collègue et amie d'ouvrir **La Plaine de l'Immo**, nouvelle agence immobilière locale à CADAUJAC. Une nouvelle aventure qui débute, sur les terres de ses racines...! Pour tous vos projets d'achat, vente, location vous pouvez la contacter à la ZAC La Plaine de Moscou à CADAUJAC : 06.23.57.67 31, 09.83.74.40.10, [aplainedelimmo@gmail.com](mailto:aplainedelimmo@gmail.com).

### JULIEN LALANNE

Julien a 27 ans : après avoir résidé à Ayguemorte Les Graves, Saint Médard d'Eyrans et même La Brède, il habite le lotissement des Gravettes depuis maintenant près de 14 ans. Il a obtenu en juin 2015 son diplôme de **Pédicure Podologue** après avoir fait des études de médecine puis 3 années de formation spécialisée à Bordeaux.

Pendant 3 ans il a travaillé un peu partout en Aquitaine pour continuer à apprendre, avant d'enfin se décider de s'installer à son compte, ce qui à son sens, devait se faire à proximité de chez lui afin de pouvoir s'engager auprès des gens de sa région d'origine. Il a un peu cherché, avant d'avoir l'opportunité, il y a peu, de s'installer à Beautiran, à côté de la grande pharmacie, ce qui lui permet de travailler en lien et directement avec les médecins du pôle médical au sein duquel il exerce.

Donc si vous avez des problèmes aux pieds ou besoins de soins : 9 ZI de Calens, BEAUTIRAN, 07 67 11 77 76.



*Vous êtes actifs professionnellement sur Isle Saint Georges ou à proximité et intéressés par un article dans nos parutions municipales, faites nous le savoir.*

## Compte-Rendu du Conseil Municipal du 13 février 2019

Convocation du 06/02/2019

**PRÉSENTS** : LEMIRE Jean André, BETES Françoise, PATROUILLEAU Christian, DAUBANES Stéphanie, NAPIAS Jean-Christophe, BLANC Agnès, BANOS Guillaume.

**ABSENTS excusés** : COUSSILLAN Clarisse procuration à BETES Françoise, ROBERT Amandine procuration à LEMIRE Jean-André, ROUSSEIL Leslie. **ABSENTS** : HOLCHER Arnaud, FERNANDEZ Natacha, CHAMPION Christophe.

**Secrétaire de séance** : DAUBANES Stéphanie.

### **Charte et Convention de Partenariat pour le réseau de lecture publique : délibération 01/2019 (unanimité)**

La mise en réseau des bibliothèques du territoire communautaire doit permettre de développer un service de proximité, diversifié, adapté à tous les publics, accessible à tous.

LA CHARTE est le document fondateur du réseau. Elle fixe les principes, les valeurs, les objectifs politiques, les outils, les moyens mis en œuvre par l'ensemble des participants au projet, et devient le référentiel commun.

LA CONVENTION a pour objet de définir les conditions de collaboration entre les Communes membres du réseau et la Communauté de communes. Elle détermine le fonctionnement opérationnel du réseau et l'engagement des différentes parties dans le projet ainsi que leurs responsabilités sur les aspects suivants : les locaux, le mobilier, les matériels divers, les équipements informatiques, l'implication et la mobilisation des équipes de salariés, de bénévoles dans le projet de structuration du réseau de lecture publique et les formations, le fonctionnement : inscriptions, collections, horaires, partenariat, communication. Cette convention est prévue sur une durée de trois ans. Elle a vocation à s'adapter aux évolutions du réseau de lecture publique. Des avenants permettront le cas échéant, de l'amender.

### **Subventions 2019 aux associations : Délibération 02/2019**

Ces subventions sont proposées par la Commission Culture Loisirs et présentées par les membres de cette commission. Ces propositions prennent en compte les projets 2019, mais aussi la trésorerie des associations. Après débat les montants votés sont les suivants :

ASSOCIATION	Montant voté en €	pour	contre	abstention
AJC	1000	7	0	2
Anciens Combattants	300	9	0	0
ARS	1000	7	0	2
ASTA	600	7	0	2
Comité des Fêtes	1500	8	0	1
Isle Aux Enfants	300	9	0	0
Jeunes Sapeurs Pompiers La Brède	100	9	0	0
Non affectées	1000	9	0	0

*Lors des votes les conseillers membres de conseils d'administration ou impliqués dans certaines associations se sont abstenus. Ces montants seront transposés dans le budget 2019 qui sera voté ultérieurement.*

*L'ACCA n'a pas encore envoyé de demande de subvention. Le CLAS et l'USEP ne font pas de demande de subvention.*

### **Dépenses d'investissement avant le vote budget 2019 : Délibération 03/2019 (unanimité)**

Les dépenses concernées sont les suivantes : Achats de matériels pour un montant de 10 000€.

### **Opposition au Transfert à la Communauté de Communes de Montesquieu au 1er janvier 2020 des compétences eau potable et assainissement des eaux usées : délibération 04/2019 (unanimité)**

Il est proposé de s'opposer au transfert automatique à la Communauté de communes de Montesquieu au 1<sup>er</sup> janvier 2020 de la compétence eau potable, au sens de l'article L.2224-7 I du CGCT, et de la compétence assainissement des eaux usées, au sens de l'article L.2224-8 du CGCT.

## Bibliothèque Municipale



Les bénévoles de la bibliothèque vivent leurs dernières heures dans le local sous la mairie et seront heureux de vous accueillir bientôt dans leurs nouveaux locaux. Le choix du nouveau mobilier est en cours.

Lecteurs occasionnels, réguliers, passionnés, accros... la bibliothèque est faite pour vous, elle est ouverte chaque lundi et mercredi de 16h30 à 18h30. L'heure du conte, chaque premier lundi du mois remporte un vif succès.

## INFOS DIVERSES

### Ecole

Les nouvelles **inscriptions à l'école** pour la rentrée prochaine de septembre 2019 doivent se faire **le plus rapidement possible**, à la Mairie, munis de votre livret de famille.

### Epicerie

A l'avenir l'épicerie sera fermée le mercredi et ouverte le lundi. Rappel des heures d'ouverture :

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi de 7h30 à 13h30, puis de 16h00 à 19h30, Samedi et Dimanche de 7h30 à 13h30

### Zéro déchet

Six foyers témoins de notre commune se sont prêtés au jeu. Pendant 3 mois, ils ont accepté de peser leur poubelle et d'adopter de nouveaux comportements pour réduire leurs déchets (compostage, stop pub sur boîte aux lettres, achat en vrac, consommation d'eau du robinet...). **Le bilan est très globalement positif**. Chiffres, Photos, interviews dans une prochaine édition.

### Compagnons Bâisseurs de la CCM, rénovation du petit patrimoine

Isle saint Georges s'est portée candidate pour un "lifting" de notre port : affaire à suivre.

### Frelons asiatiques

Suite à un courrier du Président du Conseil Départemental, la commune est en train de réaliser **une campagne de piégeage** sur son domaine de responsabilité. Nous incitons les particuliers à en faire de même à proximité des nids non détruits l'année dernière. Pour en savoir plus lire le courrier sur le panneau d'affichage entre mairie et Eglise.

## Comité des Fêtes



Manquent Coralie et Laurence sur la photo

Le conseil d'administration, élu le 1<sup>er</sup> juin 2018, qui comprend 12 membres a été reconduit dans son intégralité lors de l'**Assemblée Générale du 18 janvier 2019** : ARTAUD Franck : *Secrétaire-Adjoint*, BLANCHARD PELLETIER Laurence : *Trésorière-Adjointe*, DUPOUY Jean-Marie, FOURCADE Claude, FOURCADE Julien, FRIOUX Mélanie : *Secrétaire*, GABORIAU Céline, GERMON Clara : *Présidente*, MAUROS Coralie : *Trésorière*, RODRIGUES NEVES Emmanuel : *Vice-Président*, TORCHUT Jérémy, VENTURA RODRIGUES NEVES Patricia.

Marc JANTIN s'est porté volontaire pour aider à l'organisation de la randonnée nocturne.

Le bilan de six mois d'activité ainsi que les comptes ont été approuvés à l'unanimité.

**Calendrier prévisionnel 2019** : **Fête locale** : les 12, 13, 14, 15 Avril, **Randonnée nocturne** : le 29 Juin, **Marché nocturne** : 25 Juillet, **Animation famille** : courant septembre.

### Bilan financier 2018 validé par la mairie

Actif		Résultat 2018	
Nature		Nature	
Dispo	3185,12	Resultat 2018	634,58
Banque	2458,97	Report 2017	3694,91
Caisse	726,15		
stock	1144,37		
<b>Total actif</b>	<b>4329,49</b>	<b>resultat définitif</b>	<b>4329,49</b>



**Mariage** : Josselyne BANOS et Pascal ROBIN se sont dits oui le 29 décembre 2018.

Toutes nos félicitations  
et tous nos vœux de bonheur.

# agenda

**Dimanche 10 Mars 14h30, Super Loto organisé par l'Isle aux enfants, Salle la Sablière à Ayguemorte les Graves.**  
(Ouverture des portes à 13h30)

**Mercredi 13 mars à 18h, AG de l'AJC, Salle des Gravettes.**

Edité à 300 exemplaires, Responsable de la publication : Jean-André LEMIRE, Rédaction : Elus et secrétariat  
Photographie : Marc JANTIN, élus et associations, Imprimé et distribué par nos soins

Prochaine parution prévue en avril 2019

Brèves Février 2019 Page 4 sur 4